

DÉMÉNAGEMENT

Les rôles de chaque intervenant

Locataire sortant

1. Donner son préavis
1 à 3 mois avant
2. Résilier son contrat gaz/électricité
5 à 10 jours avant date de sortie
3. Relever son compteur électrique
Le jour du départ

Locataire entrant

1. Récupérer le nom de l'ancien occupant
Dès que possible
2. Souscrire un contrat d'énergie
Jusqu'à 2 mois avant
3. Etre présent pour un rdv de mise en service
5 jours max après validation de souscription
4. Afficher son nom sur la boîte aux lettres
Le jour d'arrivée

Fournisseur

1. Prise en charge de la résiliation du locataire sortant
*> informe le distributeur
> prise de rdv pour fermeture gaz*
2. Prise en charge de la souscription du locataire entrant
*> contact le distributeur
> prise de rdv pour ouverture gaz + électricité si compteur à l'intérieur*
3. Gestion du contrat du locataire
Pendant la durée de vie du contrat

Distributeur

1. Intervention pour fermeture du gaz et/ou coupure de l'électricité
> après la résiliation du locataire sortant
2. Intervention pour mise en service du gaz et/ou de l'électricité
> 5 jours max après la souscription du locataire entrant



VIVONS
L'ÉNERGIE
AUTREMENT